

Vous avez eu l'obligeance, monsieur l'Orateur, de prolonger mon temps de parole. Il est d'autres questions dont j'aurais voulu parler, mais je les étudierai lorsque la Chambre se formera en comité. Puisque le Gouvernement cherche à accélérer la production et à stimuler le travail des ouvriers, des employés de bureau et des producteurs, le ministre devrait recourir aux deux moyens suivants. Il est encore temps de le faire. Il devrait rogner ces dépenses, qui finiront par rogner la Confédération. Nous ne pouvons pas accroître impunément notre dette, comme nous le faisons en ce moment.

En second lieu, inutile de songer à diminuer les impôts tant qu'on ne se sera pas débarrassé de la mentalité du milliard. J'exhorterai le Gouvernement à prendre tous les moyens de réduire les dépenses facultatives. Il ne faut pas qu'après avoir déposé le budget aux derniers jours de la session, il presse les honorables députés de mettre fin au débat, sous prétexte que d'aucuns veulent retourner dans leur circonscription. J'ai hâte de retourner dans la mienne, mais nous ne devons pas nous soustraire à notre responsabilité envers la population. Douze millions de Canadiens nous demandent de diminuer le gaspillage et les dépenses excessives, d'adoucir les régies du temps de guerre, de réduire les impôts, de leur procurer du travail, afin que leur niveau de vie se relève.

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Monsieur l'Orateur, les honorables députés qui prennent part à la discussion s'excusent ordinairement d'avoir à la prolonger. Pour ma part, je n'ai pas d'excuse à offrir. C'est le devoir, semble-t-il, de tout honorable député de protester contre plusieurs dispositions de l'exposé financier qui nous a été présenté le 27 juin dernier.

Depuis six ou sept ans, de nouveaux impôts et de nouvelles souffrances nous sont venus de toutes les directions; maintenant que la guerre est finie, j'estime que le moment est venu de soulager la population canadienne de certains impôts. Si nous gardons le silence, les sanctions se perpétueront, et la population ne mérite pas de les endurer plus longtemps. Je n'ai pas cette fois l'intention d'aborder plusieurs sujets; lorsque nous étudierons les résolutions, je discuterai quelques-unes des dispositions que renferme le budget.

Voici un point qui mérite l'attention de la population: le montant de notre dette fondée à la fin de mars dernier. On l'établit ici, en chiffres ronds, à 16,807 millions de dollars; or, en 1939, elle s'élevait à \$3,205,956,000. C'est une augmentation considérable, dans une période de sept ans. Elle ne revêt pas beaucoup

[M. Diefenbaker.]

d'importance, aux yeux de certaines gens; aux yeux de certains autres, elle revêt une grande importance.

Je m'arrêterai quelques instants à des documents déposés le 7 juin 1943 et qui renferment les réponses à cinq questions:

1. Quelle était la dette nationale brute du Canada à la fin des années financières suivantes: 1867-1868, 1875-1876, 1880-1881, 1890-1891, 1900-1901, 1910-1911, 1913-1914, et à la fin de chaque année financière depuis cette dernière date?

Jusqu'à la date du dépôt des documents. Je n'ajouterai aucun commentaire à ce sujet. La deuxième partie de la question se rapportait au montant des intérêts non versés, à des commissions et autres frais. La voici:

3. Quel pourcentage du revenu national total de chacune des années ci-haut mentionnées a-t-on affecté au paiement de ces intérêts, commissions et frais?

Je ne prendrai pas le temps de consigner tous ces renseignements au hansard, mais la Chambre aimera sans doute à savoir qu'en 1932, 1933, 1934 et 1935, les proportions suivantes du revenu national ont servi à acquitter l'intérêt de la dette. Ces années étaient précisément celles où une bonne partie de notre population était en butte aux privations et au besoin, non pas parce que nous manquions de denrées nécessaires, mais parce qu'elle n'avait pas suffisamment d'argent. Voici les chiffres:

Année financière terminée le 31 mars	Proportion du revenu total affecté au service de la dette
1932.....	36.88
1933.....	44.11
1934.....	44.04
1935.....	39.24

Il est à peu près temps de songer à ces sommes et, comme l'a dit le chef de notre parti, de nous inquiéter de la source de cet argent et de nous débarrasser d'au moins une partie des intérêts que nous acquittons actuellement à tort.

Voici la question suivante:

4. Comment a-t-on pourvu à l'amortissement de cette dette?

Et voici la réponse:

Le Dominion du Canada a toujours versé tout le montant nominal du principal et des intérêts des obligations directes qu'il a contractées, s'en acquittant promptement à la date d'échéance, en monnaie légale du pays où ils étaient payables.

Je pourrais ajouter, sans crainte d'être contesté, que plusieurs de ces versements ont été effectués au moyen d'un renouvellement du billet, en nous plongeant plus profondément dans les dettes. La réponse continue:

Dans l'exposé budgétaire soumis à la Chambre des communes le 25 février 1937, le ministre des Finances disait, au sujet d'une émission d'obligations perpétuelles "qu'elle constituait la